

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 FÉVRIER 2020**

Le dix-sept février deux-mil-vingt, en mairie à vingt heures trente minutes,
Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Mme Yvette CLEMENT,
Maire de la commune.

Le secrétaire de séance est Jennifer CORBEAU.

Présents : Messieurs Eric BREHIN et Vincent MUNIN, adjoints au Maire ;

Mesdames Nadine HAMON, Jennifer CORBEAU et Laurette HAMON, Conseillères Municipales.

Absents : Madame et Messieurs Mathieu CASTREC, Jean-Claude MONTEL et Mélanie DELILE-GILARDEAU, Conseillers Municipaux.

Subventions aux associations

Madame le Maire donne lecture des différentes demandes de subventions parvenues en Mairie. Madame le Maire propose de reconduire les dispositions d'attributions validées les autres années, à savoir : 15 € par adhérent habitant la commune pour les clubs et associations et 23 € par élève habitant la commune aux associations de parents d'élèves des écoles. Les autres demandes sont étudiées au cas par cas.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de l'octroi des subventions suivantes :

Association	Commune	Montant 2019	Demande 2020 reçue	Adhérents 2020	Montant 2020
ADAPEI NOUELLES	PLERIN		X		
AFD 22	SAINT-BRIEUC		X		
AFM TELETHON	EVRY		X		
AFSEP	BLAGNAC		X		
APF France Handicap	PLERIN		X		
Laryngectomisés et mutilés de la voix	LORIENT		X		
Chambre des Métiers et de l'Artisanat	PLOUFRAGAN		X	1	15,00 €
Centre généalogique du Poher	CARHAIX-PLOUGUER		X		
CIDFF	SAINT-BRIEUC		X		
Ciné Breizh	ROSTRENEN		X		
Eau et Rivières	GUINGAMP	20,00 €	X		20,00 €
France ADOT 22	TREVOU-TREGUIGNEC		X		
Handi'Chiens	SAINT-BRANDAN		X		15,00 €
Handball Pelemois	SAINT-NICOLAS-DU-PELEM	30,00 €	X	2	30,00 €
HEMERA	PONTIVY		X		
Kreiz Breizh Elites	CARHAIX-PLOUGUER		X		
Leucémie - Espoir 22	PLEDRAN		X		
Ligue Contre le Cancer	TREGUEUX		X		
OHE PROMETHEE	SAINT-BRIEUC		X		
PLB - MUCO	CALLAC		X		
POMPIERS GSCF	VILLENEUVE D'ASCQ		X		
PROTECTION CIVILE	SAINT-BRIEUC		X		
Redadeg	BREAL SOUS MONFORT		X		250,00 €
Restaurants du Cœur	SAINT-BRIEUC	50,00 €	X		50,00 €

RKB	SAINT-NICODEME	80,00 €	X		80,00 €
ROSTRENEN Football Club	ROSTRENEN		X	1	15,00 €
Secours Catholique	SAINT-BRIEUC		X		
Solidarité Paysans	SAINT-BRIEUC	10,00 €	X		10,00 €
UNAFAM	SAINT-BRIEUC		X		
TOTAL					485,00 €
ECOLES ET AMICALES LAÏQUES/ASSOS DE PARENTS					
				NB élèves	Montant
AMICALE LAÏQUE MAËL-PESTIVIEN	MAËL-PESTIVIEN	Asso	X	1	23,00 €
FSE COLLEGE JEAN JAURES	SAINT NICOLAS DU PELEM	Asso	X	?	
ECOLE DU SACRE CŒUR	SAINT NICOLAS DU PELEM	Forfait	X	1	1 388,25 €
ECOLE DE ROSTRENEN (VOYAGE SCOLAIRE)	ROSTRENEN	Asso	X	1	50,00 €
ECOLE DE LANRIVAIN	LANRIVAIN	Forfait	X	10	9 225,85 €
TOTAL					10 687,10 €

- Décide de l'adhésion aux organismes suivants :

Association	Commune	Montant 2019	Proposition 2020 reçue	Montant 2020
BRUDED	LANGOUET	49,00 €	X	60,30 €
LA FERME	TREMARGAT	10,00 €		10,00 €
TOTAL				70,30 €

Remplacement des battants des cloches de l'église

Madame le Maire présente le rapport de la société Art Camp, campaniste, intervenant pour le compte de la commune dans le suivi technique des cloches de l'église. Le rapport fait état d'altérations des battants des cloches 1 et 2 et la société présente un devis de 1 325,00 € HT, soit 1 590,00 € TTC pour le remplacement de ces battants par des éléments en acier carbone XC18 usinés dans la masse (fourniture, main d'œuvre et déplacement compris). Après étude du rapport et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide du report de la décision d'entreprendre ces travaux, en attente de précisions quant à l'évolution de ce problème déjà signalé lors de la dernière intervention de l'entreprise.

Cession de délaissé communal

Madame la Maire donne lecture d'un courriel reçu d'un acquéreur potentiel d'une propriété au village du Goaffr s'inquiétant de la présence d'éléments liés à ladite propriété (cour, espace paysager, ancien chemin et garage) sur le domaine public communal. Il demande la possibilité de régularisation et les conditions de la commune. Madame le Maire précise que l'acquéreur potentiel a donné son accord sur la prise en charge des différents frais liés à une telle opération et rappelle qu'à chaque demande de ce type, la préservation du domaine public a été prise en compte et qu'une telle régularisation pourrait créer un précédent opposable sur de futures opérations immobilières ainsi que raviver des tensions liées à de précédentes décisions du Conseil Municipal dans des cas similaires. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vu la faible surface impactée, considérant qu'il s'agit certainement d'une méconnaissance des limites cadastrales de l'ancien propriétaire et qu'il y a possibilité de préjudice pour le nouveau propriétaire (assurance notamment), décide d'émettre un avis favorable à la régularisation de l'assise du garage existant au tarif de 3 € du m² ; précise qu'il n'y a pas lieu qu'une telle décision permette par la suite aux tiers d'obtenir régularisation de bâti sur le domaine public ; précise que les différents frais liés à cette affaire seront à la charge exclusive de l'acquéreur ; décide de ne pas donner suite à la demande d'acquisition d'espace public non bâti (cour, espace paysager et ancien chemin).

Tarif de vente du terrain à Côtes d'Armor Habitat

Madame le Maire annonce que lors de sa dernière visite aux représentants de Côtes d'Armor Habitat dans le cadre de la construction d'une maison adaptée PMR au bourg, il lui a été demandé de fixer un tarif pour la cession de l'assise de la maison, le terrain environnant (cour, jardin...) restant la propriété de la commune. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, arrête le prix de vente de ce terrain à 3 € par mètre carré ; précise que ce tarif est lié à la collaboration entre la commune et l'organisme HLM et ne préjuge en rien du tarif futur de cession d'éventuels lots dans le même terrain.

Extension du réseau électrique à Lampoul

Madame le Maire donne lecture d'un courrier du Syndicat d'Energie des Côtes d'Armor demandant la position de la municipalité sur une extension de réseau électrique à proximité du village de Lampoul. Cette demande fait suite au dépôt en mairie d'un certificat d'urbanisme opérationnel pour la construction d'une serre passive pour une installation à caractère agricole par un porteur de projet, qui pour le moment n'a pas régularisé l'acquisition du foncier. Après délibération, le Conseil Municipal, en attente d'informations supplémentaires quant au projet, décide d'ajourner la décision de prise en charge de cette extension de réseau.

Budget multiservice : compte de gestion et compte administratif 2019, affectation du résultat

Madame le Maire présente le compte de gestion du receveur municipal et le compte administratif de la commune pour le budget annexe multiservices. Le compte présente un état de consommation en fonctionnement de 2 731,43 € en dépenses :

- 2 133,18 € de charges à caractère général
- 598,25 € d'intérêts d'emprunts

et 7 350,82 € en recettes

- 7 262,82 € d'autres produits de gestion courante
- 88,00 € de remboursements de frais par d'autres redevables

soit un résultat brut de 4 619,39 €.

Pour la section investissement, les dépenses s'élèvent à 4 741,78 €

- 2 866,66 € de remboursement de capital d'emprunt
- 1 872,12 € pour le remplacement des chauffages du gîte

et 6 323,21 € pour les recettes

- 6 323,21 € de report

Le résultat brut ainsi dégagé est de 1 581,43 €. Le résultat reporté de 2018 est de -255,93 €, portant l'excédent d'investissement à 1 325,53 €. Madame Le Maire propose ainsi d'affecter la somme de **4 619,39 €** au 1068, **report de l'excédent de fonctionnement à l'investissement**. Madame le Maire se retire et Monsieur Éric BRÉHIN, premier adjoint, présente le compte administratif au vote. Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le compte de gestion puis le compte administratif ; décide d'affecter le report de l'excédent de fonctionnement à l'investissement.

Budget principal : compte de gestion et compte administratif 2019, affectation du résultat

Madame le Maire présente le compte de gestion du receveur municipal et le compte administratif de la commune pour le budget principal. Le compte présente un état de consommation en fonctionnement de 125 997,71 € en dépenses

- 39 197,83 € de charges de personnel
- 32 490,40 € de charges à caractère général
- 28 516,56 € d'autres charges de gestion courante
- 23 355,75 € d'opérations d'ordre de transfert entre sections
- 2 437,17 € d'intérêts d'emprunts

et 182 005,33 € en recettes

- 74 226,94 € de dotations, subventions et participations
- 72 693,25 € d'impôts et taxes
- 18 752,53 € d'autres produits de gestion courante
- 12 667,12 € produits des services et des ventes diverses
- 3 067,00 € d'opérations d'ordre (reprise de subvention liée à l'extension du réseau électrique)
- 598,49 € de produits financiers

soit un résultat brut de 56 007,62 €. L'ensemble du report de 2018 ayant été affecté en investissement, il n'y a pas de résultat reporté pour le budget principal. Le résultat net de fonctionnement est donc de 56 007,62 €.

Pour la section investissement, les dépenses s'élèvent à 88 877,87 €

- 16 822,18 € de remboursement de capital d'emprunt.
- 47 981,88 € pour les travaux de voirie 2018, payés en début d'exercice 2019.
- 7 183,20 € pour l'acquisition d'un jeu installé à proximité de la salle polyvalente.
- 6 380,09 € pour la réfection d'un logement communal.

- 3 643,52 € pour la reprise des écoulements d'eaux pluviales à l'église.
- 3 067,00 € d'opérations d'ordre (reprise de subvention liée à l'extension du réseau électrique).
- 2 192,00 € de travaux pour l'extension du réseau électrique.
- 1 908,00 € pour les frais liés à l'étude de faisabilité d'extension de l'assainissement au bourg.
- 600,00 € pour l'acquisition d'un logiciel de gestion des paies.

et 78 830,87 € pour les *recettes*

- 78 830,87 € d'opérations financières dont 423,56 € de FCTVA et 51 919,10 € d'excédents de fonctionnement de 2018.

Le résultat brut ainsi dégagé est de - 10 047,00 €. Le résultat reporté de 2018 est de 83 711,43 €, portant l'excédent d'investissement à 73 664,43 €.

Les restes à réaliser se montent à 20 019,00 € en dépenses et 18 800,00 € en recettes, soit un besoin de financement de 1 219,00 €.

Madame Le Maire propose d'affecter la somme de **56 007,62 €** au 1068, **excédent de fonctionnement capitalisé** en investissement. Madame le Maire se retire et Monsieur Éric BRÉHIN, premier adjoint, présente le compte administratif au vote. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion puis le compte administratif; décide d'affecter le report de l'excédent de fonctionnement à l'investissement.

Questions diverses

Tro Kerne Uhel

Madame le Maire annonce les résultats d'un comptage de fréquentation réalisé par le département des Côtes d'Armor afin d'évaluer la fréquentation du chemin de randonnée permettant de réaliser le tour du lac de Kerne Uhel aménagé récemment. Sur la période de juillet à décembre 2019, le dispositif de comptage a enregistré 6 626 passages, augurant une bonne fréquentation du site.

Commissions

Les commissions bâtiments et voirie vont se réunir rapidement afin de lister les travaux d'entretien à prévoir au budget.

Tenue du bureau de vote

Madame le Maire demande aux conseillers présents de bien vouloir indiquer leurs disponibilités pour la tenue du bureau de vote lors des élections municipales des 15 et 22 mars prochains. Le nombre de conseillers présents n'étant pas suffisant, il est décidé de faire appel aux électeurs de la commune afin de respecter les dispositions réglementaires.

L'ordre du jour étant épuisé et aucun Conseiller Municipal n'ayant d'autre point à aborder, Madame le Maire déclare close la séance du Conseil Municipal.